

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien

Séance du 31/01/2025

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 23/01/2025
Date d'affichage : 23/01/2025

Objet de la délibération :
2025-01-07

Fourniture et pose d'horloges astronomiques.

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Françoise MAILLOT, Mme Céline ARTICLAUT, M. Cédric FLEITER,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Sophie HEDOIN qui donne pouvoir à M Didier SIMON, Mme Ariane SAULNIER qui donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Nelly MARCHAND donne pouvoir à Mme Françoise MAILLOT, Mme Nadine BOJANEK, M Laurent PERONNET

Secrétaire de séance : M Jean-Pierre COUTTIN

Le 31 janvier 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 janvier 2025.

Afin d'optimiser la gestion de l'éclairage public, la FDEA propose d'installer des horloges astronomiques pilotables à distance dans les armoires de commande d'éclairage public avec un financement de 80%

M le Maire présente l'estimatif des prestations au conseil municipal

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ESTIMATIF DES PRESTATIONS

COMMUNE : CHÂTEAU PORCIEN

SECTEUR : NORD OUEST

TRAVAUX : Fourniture et pose d'horloges astronomiques (Candela EP)

Pour votre commune, le coût HT relatif à la fourniture et pose de CANDELA EP (avec remise en état du tableau si besoin) est estimé à :	16000 € HT
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Après déduction de la prise en charge de la FDEA, le montant HT total restant à charge pour votre commune est estimé à :	3200 € HT
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le



ID : 008-210800983-20250131-20250107-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

